En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt. Plus

rune equipee dans les lues du centre vinte

PUBLIÉ LE 02/05/2013

Nord Eclair

Le 24 avril, dans la soirée, rue des Canonniers, Kevin Bruniaux, 26 ans, conduit une fois de plus en état d'ivresse et sans permis.

À 0 h 25, les policiers s'approchent de sa R19 cabriolet et veulent la contrôler : l'échappement est percé et un phare arrière est cassé. Mais le jeune homme appuie sur l'accélérateur et se dégage en marche arrière. Une voiture sérigraphiée de police est percutée et les agents sont obligés de s'écarter avec précipitation pour ne pas être heurtés. « Je ne les ai pas vus », assure le prévenu. « Il les a nécessairement vus dans son rétroviseur », riposte la procureure Marie Papart. Ensuite, allongé dans sa voiture, le prévenu repart en marche avant. « Bien sûr, ils me mettaient en joue avec leur pistolet, j'ai paniqué », déclare le jeune homme.

Sens interdit Course-poursuite, donc, dans les rues étroites du centre-ville. Mais rue de la Barre - que le chauffard remonte en sens interdit - il est bloqué par des gens arrivant en sens inverse. Arrestation. « Une folle équipée », estime la procureure. « Ce sont des rues très étroites et ça n'a pas pu se faire à grande vitesse », objecte Me Antoine Régley, qui défend le récidiviste. Auparavant, l'avocat de la défense avait soulevé des nullités : l'appareil contrôlant l'alcoolémie n'avait pas été vérifié, les conditions du contrôle initial sont contestées. Ces demandes sont rejetées et, au final, le prévenu écope d'une peine de huit mois de prison avec mandat de dépôt.

D. Sp.

1 sur 1 01/12/2015 10:55